

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 7^e jour du mois d'**octobre** de l'an **2024**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Enzo Marceau, conseiller
- M. Adrien Beaudoin, conseiller
- Mme Christiane Bonneau, conseillère
- M. Joël Nadeau, conseiller
- Mme Martine Lanctôt, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-10-188

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Septembre 2024
- 3.2. Journal de facturation – Septembre 2024
- 3.3. Remise de la bourse d'études 2024
- 3.4. Nomination d'un vérificateur financier pour l'année 2024
- 3.5. Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de comptes finale
- 3.6. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 3.7. Mandat à un auditeur comptable – Reddition de comptes de la TECQ 2019-2023
- 3.8. Union des municipalités du Québec – Adhésion 2024-2025

4. LÉGISLATION – AUCUN SUJET

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1. Programmation de travaux finale de la TECQ 2019-2023

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Liste des permis émis du mois de septembre 2024

8.2. Participation au dévoilement des Fleurons du Québec

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1. Entente de développement culturel – Démarche auprès du ministère de la Culture et des Communications
- 9.2. Achat par le programme de la Politique familiale volet 2 de foyers de cuisson pour le parc de Saint-Camille
- 9.3. Motion de félicitations au Conseil d'administration de la FADOQ de Saint-Camille pour les festivités du 50^e anniversaire
- 9.4. Mandat à Terra Terra pour la surveillance de chantier des travaux de réaménagement du parc
- 9.5. Approbation du projet d'accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du projet de commémoration du 125^e anniversaire du décès de Joseph-Zoël Cyr-Miquelon
- 9.6. Octroi d'un contrat pour le remplacement des clôtures du terrain de balle dans le cadre du PAFIRSPA
- 9.7. Octroi d'un contrat pour la réfection du terrain de balle dans le cadre du PAFIRSPA

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

11. CORRESPONDANCE

- 11.1. Copie de la correspondance

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2024-10-189

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Deux représentants de Boulv'Art Saint-Camille ont remercié le conseil municipal pour la reconnaissance de leur organisme au sein de la Municipalité ainsi que pour l'aide financière provenant de l'Entente de développement culturel. De plus, ils soulignent l'apport de l'agente de développement en communication qui apporte une aide fort appréciée à l'organisme.

3 Administration générale et financement

2024-10-190

3.1 Adoption des comptes à payer – Septembre 2024

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 31 août au 27 septembre 2024 au montant de trente-six mille quatre cent cinquante dollars et quarante sous (36 450,40 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Septembre 2024

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de septembre 2024 déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

2024-10-191

3.3 Remise de la bourse d'études 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire souligner l'importance de la persévérance scolaire en ayant mis en place une bourse pour les élèves ayant obtenu leurs diplômes d'études secondaires (DES) ou leurs diplômes d'études professionnelles (DEP) ou leurs attestations de spécialisations professionnelles (ASP) du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu cinq (5) candidatures pour la bourse d'études 2024 et qu'il a reçu tous les documents à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'un tirage au sort a été fait lors de la séance tenante pour déterminer le gagnant;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la bourse de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit remise à Félix Brière.

QUE le conseil municipal félicite Félix Brière pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires.

ADOPTÉE

2024-10-192

3.4 Nomination des vérificateurs financiers pour l'année 2024

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité nomme la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL vérificateur de la Municipalité du canton de Saint-Camille pour l'exercice financier 2024.

ADOPTÉE

2024-10-193

3.5 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de comptes finale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit compléter une reddition de comptes finale pour l'obtention de la subvention de soixante-quinze mille dollars (75 000\$) dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux et soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la mission de procédures convenues, comme mentionnée au document du Ministère à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale du PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité entérine et confirme la réalisation de travaux visés par la reddition de comptes finale au montant de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) pour la rénovation des bâtiments municipaux.

QUE la Municipalité ait pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale du PRABAM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

ADOPTÉE

3.6 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière a remis les états comparatifs des revenus et dépenses du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024.

2024-10-194

3.7 Mandat à un auditeur comptable – Reddition de compte finale de la TECQ 2019 – 2023

CONSIDÉRANT QUE le programme de la TECQ 2019 – 2023 prévoit que la reddition de compte finale soit auditée par une firme comptable;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille nomme la firme comptable Roy, Desrochers, Lambert SENCRL pour faire l'audit de la reddition de compte finale de la TECQ 2019 – 2023.

ADOPTÉE

2024-10-195

3.8 Union des municipalités du Québec (UMQ) – Adhésion 2024-2025

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2024-2025 au montant de cent quatre-vingt-seize dollars (196 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

4 **LÉGISLATION – AUCUN SUJET**

5 **SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET**

6 **TRANSPORT ET VOIRIE**

2024-10-196

6.1 **Programmation finale des travaux de la TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 6 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation finale de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de septembre 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés en septembre 2024.

2024-10-197

8.2 Participation au dévoilement des Fleurons du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre des Fleurons du Québec depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2024 est notre année d'évaluation pour le nombre de fleurons qui sera déterminé à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le dévoilement du nombre de fleurons déterminé à la Municipalité sera annoncé lors de la 19^e édition du Gala 2024 des Fleurons du Québec, qui aura lieu le 21 novembre 2024, au coût de cent soixante-quinze dollars (175 \$), taxes en sus, à Saint-Hyacinthe

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise Mme Caroline Charland, responsable de l'entretien paysager, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale ainsi qu'un membre du conseil municipal à participer au Gala 2024 des Fleurons du Québec, au coût de cent soixante-quinze dollars (175 \$), taxes en sus, le 21 novembre 2024, à Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2024-10-198

9.1 Entente de développement culturel – Démarche auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC)

CONSIDÉRANT QUE le MCC a annoncé un changement administratif dans la gestion et la coordination des prochaines ententes culturelles, changement qui aura pour conséquence de centraliser celles-ci au sein des administrations MRC;

CONSIDÉRANT l'importance du secteur culturel pour la vitalité de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a adopté sa politique culturelle en 2017 et que cette politique et les plans d'action en découlant dans l'entente de développement culturel de Saint-Camille font l'objet d'une concertation très étroite avec le milieu ;

CONSIDÉRANT QUE cette concertation avec ces acteurs et des partenaires en faveur de l'entente de développement culturelle de Saint-Camille est un facteur essentiel au financement de l'entente, à l'atteinte de ses cibles et à l'émergence d'actions locales et régionales structurantes ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet à Saint-Camille de contribuer de façon significative à la qualité de vie de la population et à son épanouissement social et culturel en créant et en appuyant les conditions favorables à la vie artistique, notamment en facilitant l'accès à des ressources et services culturels;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur toute particulière de l'entente de développement culturel de Saint-Camille comparativement à celle de la MRC des Sources et des défis d'ajustements des pratiques, de la gouvernance et du financement qui est à prévoir avec une éventuelle fusion des ententes;

CONSIDÉRANT les résultats observés dans les pratiques actuelles et les risques que laissent planer ce changement pour l'offre culturelle et les partenariats à Saint-Camille;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille demande au MCC d'envisager une exception, pour Saint-Camille, à sa proposition de regrouper les actions des municipalités bénéficiant d'une EDC dans un plan d'action unifié, et ratifié avec la MRC dont elles relèvent.

DE reconnaître le caractère particulier de la Municipalité et de permettre la signature d'une entente culturelle triennale spécifique.

ADOPTÉE

2024-10-199

9.2 Achat par le Programme d'aide financière de la Politique familiale volet 2 de foyers de cuisson pour le parc de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé dans le Programme d'aide financière de la Politique familiale volet 2 pour l'acquisition de mobilier urbain;

CONSIDÉRANT QUE des foyers de cuisson sont prévus dans l'acquisition de mobilier urbain;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise l'acquisition de cinq (5) foyers de cuisson pour le parc de Saint-Camille au coût de cinq mille quatre cents dollars (5 400 \$), taxes en sus, incluant la livraison.

ADOPTÉE

2024-10-200

9.3 Motion de félicitations au Conseil d'administration de la FADOQ de Saint-Camille pour les festivités du 50^e anniversaire

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ de Saint-Camille a fêté son 50^e anniversaire le 22 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE des festivités étaient prévues et que ce fût un succès;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite féliciter le Conseil d'administration de la FADOQ Saint-Camille ainsi que les bénévoles pour l'organisation de ces festivités;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal félicite l'ensemble des membres du Conseil d'administration de la FADOQ de Saint-Camille ainsi que les bénévoles pour la tenue des festivités du 50^e anniversaire.

ADOPTÉE

2024-10-201

9.4 Mandat à Terra Terra pour la surveillance de chantier des travaux de réaménagement du parc de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné un contrat pour l'aménagement de l'espace 0-5 ans du parc ainsi que l'espace de commémoration de Joseph-Zoël Cyr-Miquelon;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis ont été produits par des architectes et que la Municipalité a demandé des prix pour la surveillance de chantier;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal mandate Terra Terra pour la surveillance de chantier du réaménagement du parc, à savoir l'espace 0-5 ans ainsi que l'espace de commémoration.

QUE les frais d'honoraires professionnels soient de cent vingt dollars (120 \$) de l'heure, taxes en sus, pour une banque d'heure d'envions quarante (40) heures.

ADOPTÉE

2024-10-202

9.5 Approbation du projet d'accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du projet de commémoration du 125^e anniversaire du décès de Joseph-Zoël Cyr-Miquelon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, Fonds des legs pour le projet de commémoration du 125^e anniversaire du décès de Joseph-Zoël Cyr-Miquelon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de quatre-vingt mille trois cents dollars (80 300 \$) avec le ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve le projet d'accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, Fonds des legs pour la réalisation du projet commémoration du 125^e anniversaire du décès de Joseph-Zoël Cyr-Miquelon.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord.

QUE Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière et M. Philippe Pagé, maire, soient autorisés à signer cet accord.

ADOPTÉE

2024-10-203

9.6 Octroi d'un contrat pour le remplacement des clôtures du terrain de balle dans le cadre du PAFIRSPA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a obtenu une demande d'aide financière dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour un projet d'amélioration du parc de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des clôtures du terrain de balle est prévu dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés à différents fournisseurs;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille donne le contrat de remplacement des clôtures du terrain de balle à l'entreprise Clôtures MBA.

QUE le prix pour le remplacement des clôtures soit de dix-sept mille trois cent vingt-trois dollars (17 323 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2024-10-204

9.7 Octroi d'un contrat pour la réfection du terrain de balle dans le cadre du PAFIRSPA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a obtenu une demande d'aide financière dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour un projet d'amélioration du parc de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la réfection du terrain de balle est prévue dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés à différents fournisseurs;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille donne le contrat pour la réfection du terrain de balle aux Entreprises François Grimard, au coût de soixante-dix mille sept cent cinquante-cinq dollars (70 755 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Une citoyenne questionne le conseil sur l'acquisition des foyers de cuisson. Cette acquisition est dans le cadre de la réfection du parc. Les foyers de cuisson avaient été demandés lors des consultations publiques de la Politique familiale municipale afin d'avoir des lieux de rassemblement dans le parc.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

12 VARIA

2024-10-205

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la présente séance soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire